

REUNION DU VENDREDI 9 JUIN 2023

- **1 – ELECTION DES DELEGUES SENATORIAUX :**

1 Délégué titulaire et 3 suppléants

- **2 – PASSAGE A LA COMPTABILITE M57 au 1^{er} JANVIER 2024**

Actuellement M 14

- **3 – BROYAGE DE BOIS**

Le montant de l'achat de bois suite à broyage, concernant la deuxième partie qui a été faite le 27 avril 2023, par la Société UNISYLVA s'élève à la somme de 1 327.60 €.

Le conseil municipal accepte cette somme.

- **4 – LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX :**

Maison CLAVAUD : Valérie DUBOISSET loyer de 480 € à compter du 1^{er} juin 2023

Appartement Emilie MERCIER : Loïc LEFEBVRE loyer de 411 € à compter du 1^{er} juillet 2023

Compte-tenu de l'état du logement le conseil municipal décide de ne pas rembourser le montant de la caution de 400 €

- **5 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

En 2022 : BATTERIE FANFARE 200 €
 ARS-ANIMATIONS 1 200 €
 LA FARANDOLE MONTAIGUT 150 €

- **6 – CENTRE DE GESTION**

Madame le Maire expose au conseil municipal que le CENTRE DE GESTION a mis en place un service facultatif qui permet aux collectivités de faire appel à une assistance en matière de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De bénéficier du service proposé par le CENTRE DE GESTION dans les conditions qui viennent de lui être décrites dans le cadre de futurs recrutements
- D'autoriser le Maire à signer avec le CENTRE DE GESTION les conventions d'adhésion et les documents relatifs de commande correspondants
- D'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au CENTRE DE GESTION en application desdites conventions.

- **7 – AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL EXCEPTIONNEL DU 23 MAI 2023**

Courrier du centre de gestion en date du 26 mai, concernant le régime indemnitaire : Avis favorable des représentants des collectivités
Avis favorable des représentants du personnel

- **8 – REFERENT AGRICOLE**

Courrier du Département en date du 22 mai, pour désigner un référent agricole parmi les membres du conseil municipal